Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 18 Joumada I 1446
20 Novembre 2024

N° 135

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2775**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2776**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2779**
Homologation de résolutions **2780**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2780**
Avis aux créanciers..... **2781**
Convocations
Sociétés anonymes **2782**
Sociétés communautaires..... **2784**
Divers
Avis au public..... **2784**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société «Le Rocher du cap»

Au capital en cours d'augmentation de capital de 1.200.000 Dinars à 1.600.000 Dinars

Siège social : Z.I de Ksar Said - 2086 Douar Hicher

IU : 1696861 M

Objet : Exploitation de gîtes ruraux.

Suivant PV de l'AGE en date du 24 octobre 2024, enregistré à la recette des finances de Douar Hicher le 6.11.2024, Quittance n°M072572, enregistrement n°24502908 et dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 12.11.2024 sous le n°AC261632024, il a été décidé une augmentation du capital social de 400 000 Dinars en numéraire par l'émission de 40.000 actions de 10 Dinars chacune et dont voici ci-après les autres caractéristiques :

Montant du capital social à souscrire : 400.000 Dinars.

Prix d'émission : au pair, soit 10 dinars par action, payable pour les actions souscrites, à raison de 10,000 Dinars, représentant la totalité.

Durée de la société : 99 ans

Aucun avantage particulier stipulé dans les statuts.

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote : conformément aux lois et aux statuts.

Stipulations relatives à la répartition du résultat, à la constitution de réserves et à la répartition du boni de liquidation : conformément aux lois et aux statuts.

Dépôt des fonds provenant de la souscription : les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés au compte n°11006000161508178896 ouvert auprès de la banque "UBCI" agence Manouba.

Délai ouvert pour la souscription : 15 jours avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2024T01103SANB2

Notice d'information au public

(Suivant l'article 164 CSC)

DERBIGUM BUILDING SOLUTIONS «DBS» S.A

Au capital de 9 469 335,900 DT

Siège : Rue de la Physique, Zone Industrielle Ben Arous 2013

Identifiant Unique : 0000500R

Forme : Société anonyme.

Augmentation de capital social d'un montant de : Un million vingt sept dinars (1 000 027,000 DT) en numéraire par des versements en espèces.

Siège social : Rue de la physique, Zone Industrielle 2013 Ben Arous.

Objet social : Production et Commercialisation de tout produit industriel.

Durée de la société : 99 ans.

Dépôt provisoire : Le projet de l'augmentation qui a fait l'objet du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 3/10/2023 a été déposé au RNE le 14/11/2024 sous le numéro: AC021652024

Nombre d'actions à souscrire : 97 090 actions d'une valeur nominale de 10,300 dinars chacune à souscrire et à libérer comme suit :

97090 actions nouvelles, à souscrire et à libérer à 50 % lors de la souscription par M. Tarak CHERIF, sis à la Rue Tertullien, Mutuelle ville Tunis. Le reliquat sur 5 ans.

La valeur nominale des actions à émettre : 10,300 dinars l'action.

Apport en nature : Aucun apport.

Avantages particuliers : Aucun avantage.

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote : Conformément aux dispositions statutaires.

Répartition du résultat : Conformément aux dispositions statutaires.

Dépôt des fonds : Dans un compte indisponible ouvert au nom de la société auprès de la BIAT sous le numéro 08003005110544181 2

Délais de souscription : Quinze jours à compter de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Convocation aux assemblées générales : Par le conseil d'administration.

2024R02863SANB2

Dissolution prématurée de la société

Nomination d'un liquidateur

Société SIG2

S.A. au capital de 1 209 600 Dinars

Route de Gabès km 3 - 3018 Sfax

Identifiant Unique : 0503372Y

CNSS : 219233-13

D'après le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 octobre 2024, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax sous Quittance n°M007570 du 12 novembre 2024, enregistrement n° 24506875 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises à Sfax sous le n°2024141870 du 13 novembre 2024, il a été décidé de dissoudre la société avant expiration de sa durée le 13 novembre 2024 et monsieur Mohamed Hentati titulaire de la CIN n° 05315104 a été désigné liquidateur jouissant du plein pouvoir pour l'accomplissement de sa mission de liquidation.

2024X01512SANB2

MEDIFOOD-AGROKHAYRAT (MADAGRO).SA

Au capital de 1 800 000 DT

15 Rue Chedly Gtari, El Menzah 9 A - Tunis

IU : 0736313D

Suivant procès-verbal de l'AGE du 12/11/2024, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des

Entreprises en date du 14/11/2024 sous le n°AC011642024, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un million deux cent mille (1 200 000) DT pour le faire porter de (1 800 000) DT à (3 000 000) DT par conversion de créances liquides et exigibles et création de (12 000) actions nouvelles de (100) DT chacune totalement à souscrire en numéraires et à libérer à la souscription par les actionnaires souscripteurs Mr Aref BELKHIRIA, la société «SMVDA KHAYRAT», Mme Samia Salma BELKHIRIA, Mme Amira BELKHIRIA, Mme Nedra BELKHIRIA et Mme Imène BELKHIRIA.

Le délai de souscription est fixé à 15 jours à compter de la publication de cette notice au JORT, mais, en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai, la souscription sera clôturée avec anticipation.

2024402830SANB2

Dissolution

Charcolive International SA

Capital : 1.450.000 d

Siège social : Zone Industrielle - Essouassi - Mahdia

IU : 1640167S

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14/10/2024 enregistré à la recette des finances Essouassi le 17/10/2024 sous n°24701447, quittance n°M065279, déposé au RNE le du 7/11/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société Charcolive International, et la nomination de M Lotfi KHELIFI en tant que liquidateur élisant domicile au 23, avenue des Etats Unis d'Amérique 3ème étage Tunis Belvédère 1002 tél : 71-842-870.

Les créanciers de ladite société sont invités à produire les documents de leurs créances au liquidateur M. Lotfi KHELIFI dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

2024402834SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution

Société Iron Made

Sarl au capital de 48.000,000 dinars

Siège social : Z.I, Utique, Bizerte

MF : 1588066N

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01/10/2024 enregistré à la recette des finances Ras Ejbel le 25/10/2024, sous n°24503967, quittance n°86559 un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 30/10/2024 sous n°2024138032, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à partir du 01/10/2024, et la nomination de M. Salah Khelifi liquidateur ayant élu domicile au 23, Avenue des Etats d'Amérique 1002 Tunis - Belvédère.

Tout créancier doit présenter ses titres de créances justifiés dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis.

Toute opposition formulée en dehors du délai ci-dessus indiquée ne sera pas retenue.

2024402835SRLB2

SOCIETES COMMUNAUTAIRES

Renommer et modifier une activité

La Société Citoyenne locale Ezzahra

EL GRINE-CHEBIKA-KAIROUAN

Capital social : 57000000

Matricule fiscal : 1887870/A

D'après le procès-verbal d'une réunion en date du 17/10/2024 enregistré à la recette des finances de Chebika sous le n°M020546 et le numéro d'enregistrement 24700655 le 8/11/2024 est déposé au registre national des institutions le 6/10/20024 sous le n° C10301562024. Le nom de la société Citoyenne Locale d'Investissement et d'Aménagement des Secteurs Sableux a été changé pour devenir La Société Citoyenne Locale EZZAHRA et l'activité de valorisation des produits forestiers a été transformée pour devenir des services agricoles.

Contacté : Zeiri Faouzi - Tél : 98379215

2024S01478SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 14/10/2024 et enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 25/10/2024, quittance n°M152481, enregistrement n°24206215, la société DAR ZINA, SARL, sise à l'av. d'Abou Dhabi Hammamet, I.U n°1178967M a vendu à la STE DECOLAND, SUARL, sise à l'Av. Taib Mhiri, Nabeul, I.U n°1274796A, la totalité du fonds de commerce pour exercer tout commerce, sis et exploité à l'av. d'Abou Dhabi Hammamet. Toutes les oppositions seront acceptées auprès du Cabinet de la rédactrice du contrat de vente maître Bochra KOUCH sis au 2 rue Mongi Bali Nabeul dans les 20 jours à partir de la date de publication au JORT.

Publié au journal «la Presse de Tunisie» le 6/11/2024 sous n°02/2401084.

2024T01100FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 18 octobre 2024, enregistré à la recette des finances de Bizerte le 18 octobre 2024 sous le numéro 24204522, quittance n°M062413 Mr. Zamen Bjàoui n° de la C.I.N 05609350 demeurant 03 rue Bir Hakim Zarzoune, Bizerte, a cédé à Mr Bechir Nakach, n° de la C.I.N. 08110694 demeurant à la route Bir Messiougha, Bizerte, le fonds de commerce, un Café dénommé Dar Bizerte situé à rue Ahmed Tlili, Bizerte.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk ainsi qu'au journal Le Quotidien du 9/11/2024.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Maître Fethi Mokdad, matricule fiscal n°459362 S, à son Etude sise au 14 rue du Martyr Mohamed Rjiba Bizerte, dans le délai des vingt jours qui suivent la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2024T01101FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 11 Novembre 2024 et enregistré à la recette des finances de Bab Souika le 11/11/2024, quittance n°M081483, enregistrement n°24203629, les deux messieurs Yassine Al-Kharchani et Nasr Al-Kharchani ont vendu à Sonia Kriaa Raach la totalité du Fonds de Commerce situé à 147 rue de la Kasbah Tunis.

Toute opposition doit être notifiée à l'étude de Maître Mohamed Amine ben Saad Avocat sise à l'adresse 09 rue de Niger, Avenue Khaireddine Pacha, Tunis et ce dans le délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien le 15 Novembre 2024.

2024T01104FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 12/11/2024 égalisation de signature le 12/11/2024 enregistré à la recette des finances de Boumhel le 13/11/2024 quittance n°M069784 enregistrement n°24203910 Société Mr Osama B. Abdelkarim Ben Khalifa Garsiaa a vendu et cédé à Mr Mohamed El Ayadi Ben Hédi Ben Ali El Ayeb, la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Mohamed Elnajar Boumhel Elbasatine Ben Arous.

Toute opposition doit être signifiée à l'adresse de Maître Adel Chalfouh avocat 20 rue Jamel Abdenasser - Tunis dans un délai de 20 jours à partir dé la parution du présent au JORT sous peine de nullité.

Le présent avis a été également publié aux Journaux Essabeh et le Temps le 16/11/2024.

2024T01108FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte seing privé du 8/9/2024 enregistré à la recette des finances av de France Nabeul; le 11/9/2024 (n° de quittance M066652; n° d'enregistrement 24203674) Mme Sonia bent Ali ben Mefteh ; épouse Houcine Jhimi a vendu à Mme Afraa bent Elfehri ben Nasr Tkiki épouse Achraf Amira ; la totalité du fonds de commerce (vente des chaussures et des sacs et les accessoires de la mode sis au 16 rue Habib Bourguiba, Nabeul.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de la vendeuse au siège du fonds dans un délai de 20 jours de la publication du présent.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 5/11/2024.

2024T01109FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par le contrat de vente daté du 31/10/2024 enregistré à la recette des finances de Gabès le 4/11/2024 reçu n°M076735 n° d'enregistrement 24210571 Mr Rafik Jmaii a vendu à Mme Sihem Hmouda la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels de vente de "CAFE" situé à Salah Eddine Ayoubi à Gabès.

Les éventuelles oppositions devront être faites dans les vingt jours à compter de la parution de cet avis au J.O.R.T entre les mains de Maître Kabaou Fethi à son cabinet situé à rue Imrou el Kais à Gabès.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 14/11/2024.

2024R02866FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié rédigé par le notaire M. Najm Eddine Oukassi et le notaire M. Chabeb Sofienne et ce en date du 9 juillet 2024 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 14 octobre 2024 quittance n° M092844; il est stipulé que Mr Laabidi Ben Nafti Ben Mohamed Laabidi, titulaire de la CIN n°04233567 a cédé à titre de donation, à raison de 70% à sa fille Roua Laabidi titulaire de la CIN n°11411216 et à raison de 30% à sa femme Hajri Abir titulaire de la CIN n°05666177, tout le fonds de commerce exploité pour vente des pièces de rechange des voitures et de peinture des voitures sous le matricule fiscal 1108554/F, situé à l'avenue de l'environnement Zarzouna - 7021 Bizerte et à l'avenue Farhat Hached - Bizerte.

Toute opposition doit être déposée à l'adresse du fonds dans la limite de 20 jours de la parution de cet avis au JORT.

2024R02867FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte ssp rédigé par maître Karima Mbarek avocate à la cour d'appel le 30/10/2024 enregistré le 13/11/2024 à la recette des finances nouvelle Médina Ben Arous sous le n°24205843 quittance n°M081993.

Elhoussine Ben Ameur a vendu à Hssouna Elmassoudi la totalité de son fonds de commerce conçu comme restaurant - pizzeria sis au 49 rue Naceur Bey Ben Arous. Les oppositions sont recevables à l'adresse de vendeur Elhoussine Ben Ameur au 27 rue Omar Ibn Elkhattab Ben Arous dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 15/11/2024.

2024R02868FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé datant le 5/11/2024 rédigé par Maître Euchi Amir enregistré à la recette des finances Sakiet Ezzit Sfax le 11/11/2024 quittance n°M077647 enregistrement n°24203790, il appert que Mr Thamer Abid a vendu à Mme Hayet Sfayhi la totalité du fonds de commerce consistant en une vente des fruits secs avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au Centre sedra sakiet ezzit Sfax. Les oppositions auront lieu chez Maître Amir Eleuchi domiciliée à la rue Patrice Lumumba immeuble Sfax city 5ème étage bureau n°33 Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT. Cette annonce est publiée au journal Anwar le 14/11/2024 Facture n° FC24/25383.

2024X01508FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 4/11/2024 et enregistré à la recette des finances route de Tunis; Sfax le 6/11/2024 sous le numéro 24204974; Hédi Hattab a vendu à monsieur

Oussema Hbiri le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels exploités pour le commerce de la vente des fruits secs en détail exploité au local sis à l'immeuble de sourits cité jardin Sfax; non immatriculé au Registre National des Entreprises.

Les oppositions se font au bureau du rédacteur du contrat Maître Mohamed Ben Mahmoud, Avocat à la cour de cassation sis au 63 Rue Taher Sfar, Immeuble Salem Ben Amor, deuxième étage, bureau n°06, Sfax; dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Chourouk du 13/11/2024; Numéro IP0424/01662.

2024X01509FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente sous-seing privé signé le 8/11/2024 et enregistré à la Recette des finances route de Tunis Sfax le 11/11/2024 (Quittance n°M110776 - Enregistrement n°24205027) M. Mohamed Anis ZOUARI titulaire de la C.I.N n°05393622 a cédé par voie de vente à Mme. Souhir Gharbi titulaire de la C.I.N. n°08865664 la totalité du fonds de commerce sis à Rue Jameleddine Afghani n°13 Poudrière 1 Sfax exploité dans la vente des produits parapharmaceutiques avec tous ses éléments matériels et immatériels.

Toutes les oppositions se font auprès de Me. Rachad Ben Brahim (avocat) dont l'étude est sise au 16, rue Taher Sfar 1er étage Sfax dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce dans le Journal Officiel de la République Tunisienne. Extrait de cette cession ayant été publié dans le journal «Assabah» du 15/11/2024.

2024X01511FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 16/10/2024 enregistré le 21/10/2024 à la recette des finances route EL AIN Sfax sous n°24203640 Monsieur Mohammed Rebaii Titulaire de la CIN n°11124622 a vendu à Mr Zghidi Adem Titulaire de la CIN n°11178097 la totalité du fonds de commerce exploité au local sis au rez-de-chaussée de l'immeuble Jallouli entre route Lafrane et Elain km 4 Sfax dont l'activité est une salle de jeux vidéos avec tous ses éléments matériels et moraux. Toutes les oppositions seront reçues dans l'adresse du local où est exploité le fonds de commerce.

Un extrait de cette annonce est paru aux journaux Elchourouk et Le Quotidien du 9/11/2024.

2024X01513FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte enregistré à la recette des finances de Jerba le 31/10/2024 sous le numéro 24207440 Monsieur Walid ben Hmida, demeurant à Mellita Jerba, titulaire de la CIN 04721465 a vendu au profit de l'acquéreur société ben Jemaa Maher de meubles et produits électroménagers représentée par son gérant Mohamed Maher Ben Jemaa titulaire de la CIN n°08612350 demeurant à Houmt Essouk Djerba, la totalité du fonds de commerce exploité pour filature et tissage et vente articles d'artisanat et pour tout commerce sis à la rue 20 Mars Houmt Essouk Djerba.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Le Temps du 9/11/2024.

2024402822FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente de fonds de commerce enregistré à la Recette des Finances La Marsa le 5/11/2024 sous le n°24207311, quittance n°135905, Mr. Nizar Ben Tahar Battikh, titulaire de la CIN n° 04788196 du 4/11/2016 a cédé à la société MOURALI CAR BADY SHOP MCBS, IU : 1891174/L la totalité du fonds du commerce destiné à l'exercice de l'activité de réparation de tôle et peinture auto avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rue Ibn Al Jazzar, Bhar Lazrag, La Marsa - Tunis.

Les oppositions seront acceptées entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce sus mentionnée dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux quotidiens «Achourouk» et «Le Quotidien» du 9/11/2024.

2024402823FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 7/10/2024 enregistré à la recette des finances Menzeh 6 le 17/10/2024 sous le n°24208237 reçu n°M134146, madame Fatnassi Amira a vendu à Monsieur Ben Ali MOHAMED Zied la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux sis résidence les mimosas avenue Hédi Nouira cité Ennasr 2 Ariana. Cet avis a été déjà publié au journal "El Chourouk le 24/10/2024. Les oppositions doivent être effectuées dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au j.o.r.t entre les mains de l'acheteur Ben Ali Mohamed Zied au local sis résidence les mimosas avenue Hédi Nouira cité Ennasr 2 Ariana.

2024402825FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 7/10/2024 enregistré à la recette des finances Menzeh6 le 17/10/2024 sous le n°24208236 reçu n°M134143, madame Fatnassi Amira a vendu à Monsieur Ben Ali MOHAMED Zied la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux sis résidence les mimosas avenue Hédi Nouira cité Ennasr 2 Ariana. Cet avis a été déjà publié au journal "El Chourouk" le 24/10/2024. Les oppositions doivent être effectuées dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au j.o.r.t entre les mains de l'acheteur Ben Ali Mohamed Zied au local sis résidence les mimosas avenue Hédi Nouira cité Ennasr 2 Ariana.

2024402826FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 7/10/2024 enregistré à la recette des

finances Menzeh6 le 17/10/2024 sous le n°24208235 reçu n°M134142, madame Fatnassi Amira a vendu à Monsieur Ben Ali MOHAMED Zied la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux sis centre commercial Tasnim local n°6 bloc C avenue Hedi Nouira cité Ennasr 2 Ariana. Cet avis a été déjà publié au journal "El Chourouk" le 24/10/2024. Les oppositions doivent être effectuées dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au j.o.r.t entre les mains de l'acheteur Ben Ali Mohamed Zied au local n°6 Bloc C avenue Hédi Nouira cité Ennasr 2 Ariana.

2024402827FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 7/10/2024 enregistré à la recette des finances Menzeh6 le 17/10/2024 sous le n°24208238 reçu n°M134147, madame Fatnassi Amira a vendu à Monsieur Ben Ali Mohamed Zied la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux sis résidence les mimosas avenue Hédi Nouira cité Ennasr 2 Ariana. Cet avis a été déjà publié au journal "El Chourouk le 24/10/2024. Les oppositions doivent être effectuées dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au j.o.r.t entre les mains de l'acheteur Ben Ali Mohamed ZIED au local sis résidence les mimosas avenue Hédi Nouira cité Ennasr 2 Ariana.

2024402828FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de donation d'actifs commerciaux élaboré par Mme Inas Al Naimi et présidé par Mona Al Baratli le 6 novembre 2024.

Mohamed ben Ahmed ben Ali Al-Hachani a cédé à son épouse Souad ben Youssef ben Hamouda Al-Zaara l'intégralité tout le fonds de commerce, avec ses éléments matériels et moraux, situé avenue d'Istanbul, n°36 à Bizerte.

Ce contrat est rédigé au journal n°01 devant le n°02 du cahier de brouillons et porte les signatures des parties contractantes après lecture de ce qui y a été rédigé par le présidé et réalisé à l'identique de l'original rédigé dans le journal devant le n°200/09 du cahier de travail du premier notaire.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 9/11/2024.

2024402831FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana sous n°24206946 le 18/10/2024 Nizar ben Ali cin n°08345035 a cédé le fonds de commerce ayant pour objet tapisserie et vente de salon sis à l'Avenue du Nil 22 Ariana supérieur cité Mnihla Ariana, IU 0566840B au profit de Houda Bjaoui ép bibi n° cin 08113339. Les oppositions seront admises auprès de l'acheteur à son adresse élue au 16 Ter Rue Fatma Nechie Menzah 5 Ariana Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication légale.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 9 novembre 2024.

2024402832FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat soussigné le 9/10/2024 enregistré à la recette des finances El Menzeh 9 le 24/10/ 2024 quittance n°M075537 enregistrement 24203300.

Mme. Hinda bent Ahmed ben Ali Bouzgarou épouse Mr. Maher a vendu à Mr, Akram ben Fahim ben Ali Sghaiir Maayoufi le 1er gérant de la société JAWANA en cours de constitution et Mr. Mohamed ben Amor ben Ghanim, le deuxième gérant, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné à usage cafétéria sis au local n°10 rez-de-chaussée du centre commercial BOCHRA, immeuble au dessus de la section 4CE, El Manar, 2092 Tunis

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 7 Novembre 2024.

2024402833FCCC2

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : Association Telmine pour la Culture et le Développement

Adresse : Dar Al-Thaqafa Ibn Al-Haytham, Qibli, Route de Gabès 4200.

Objectifs :

Contribuer à la valorisation du riche patrimoine matériel et immatériel de la réunion

Coordination avec les services concernés par le patrimoine au ministère des Affaires culturelles.

Contribuer à la renaissance du patrimoine culturel et à la préservation du patrimoine.

Coordination avec les services compétents du ministère des Affaires culturel à établir des liens avec des associations ayant des objectifs similaires.

Membres :

Présidente : Zainab Essaher

Trésorière : Amel Rhaiem

Secrétaire Générale : Wafa Gsib.

2024R02859APSF1

Constitution d'un groupement de développement agricole

Dénomination : Groupement Majoura Dakla

Objectif : Protection des ressources naturelles et de nationaliser leur utilisation et l'entretien

Siège : Majoura Dakla

Reçu du dépôt : 2997 et N°2997 délivrée par la délégation du Sned

Suivi PV de l'assemblée générale en date du 24/10/2024 enregistré à la recette des finances Gafsa - gouvernorat de Gafsa, quittance n°Mo19545.

Président : Mohsen beni Daouad

Trésorier : Abdesslem beni Daoud.

2024X01507APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement de l'organisme syndical

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale, daté le 16/6/2024 enregistré à la recette des finances El Mourouj le 9/7/2024 Quittance n°M060933 enregistrement n°24703653.

Il a été renouvelé l'organe de syndic de copropriétaire de la résidence Rayhan 1 sis rue Gabès Mourouj 1 comme suit :

Membre :

Présidente : Mme Hanen Harbaoui

Trésorier : Monji Hafdhaoui

Secrétaire général : Jamel Bettaeib.

2024R02857APSF2

UNION GENERALE TUNISIENNE DU TRAVAIL

Communiqué

L'Union générale tunisienne du travail annonce qu'à l'issue de son 25e Congrès ordinaire tenu du 16 au 18 février 2022 à Sfax et suite à l'élection et à la répartition des responsabilités du Bureau Exécutif national comme suit :

Noureddine Tabboubi Secrétaire Général

Farouk Ayari : S.G Adjoint responsable du règlement intérieur

Monaem Amira : S.G Adjoint responsable des finances et de l'administration

Hédia Arfaoui : S.G Adjointe responsable des relations arabes et internationales

Sami Tahri : S.G Adjoint responsable de l'information et de l'édition

Hfaiedh Hfaiedh : S.G Adjoint responsable des affaires juridiques

Mohamed Chebbi : S.G Adjoint responsable de la fonction publique

Sleheddine Selmi : S.G Adjoint responsable des offices et des établissements publics

Tahar Berberi : S.G Adjoint responsable du secteur privé

Anouar Ben Kaddour : S.G Adjoint responsable des études et de la documentation

Sihem Bousetta : S.G Adjointe responsable de la formation syndicale et des activités culturelles

Othman Jallouli : S.G Adjoint responsable de la protection sociale et du secteur informel

Samir Cheffi : S.G Adjoint responsable de la femme, des jeunes travailleurs, des associations et des institutions constitutionnelles

Mohsen Youssfi : S.G Adjoint responsable des propriétés de l'UGTT et de l'économie sociale et solidaire

Abdallah Euchi : S.G Adjoint responsable de l'immigration et des Tunisiens à l'étranger.

2024R02862APSF2

Renouvellement du syndicat de la résidence AZIZ

Selon le procès-verbal de la réunion en date du 10 juillet 2024 du syndicat de la résidence AZIZ, située à l'avenue Mongi Slim l'Aouina Délégation de la Goulette Gouvernorat de Tunis, enregistré à la recette des finances de la Goulette en date du 19 juillet 2024 sous le numéro M092401.

Les membres du nouveau Syndicat des Résidents de la Résidence Aziz ont été élus comme suit :

Drissi Azza : Présidente du syndicat

Mahjoub Sofien : Trésorier

Samir Sebii : Membre

Aymen Aboud : Membre

Firas Mezhoudi : Membre.

2024R02865APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40 %

Etude de Maître Mohsni Sami

Avocat à la cour de cassation

18, Rue de Marseille Tunis

Tél et Fax : 71. 253.793

Poursuivant : Moncef Meddeb résidant à l'immeuble Enahdha 5 appartement 43 cité Mohamed Ali Radés ben Arous, élisant domicile en l'étude de Maître Mohsni Sami Avocat à la cour de cassation, M.F 749149D, 18 Rue de Marseille Tunis.

Parties poursuivies : Rachad Meddeb résidant à rue Mahdi ben Toumart n°17 Mégrine supérieur ben Arous.

Fondement de l'exécution : Arrêt rendu par la cour d'appel de Tunis sous le n°81352 le 27/02/2023 décidant de confirmer le jugement de 1ère instance et en modifiant partiellement son texte et ce en considérant que l'immeuble objet du titre foncier n°20384 Ben Arous non susceptible de partage et ordonnant sa pollicitation aux enchères publiques en une seule masse selon l'expertise réalisé par M Nazih Karaa l'expert devenu définitif selon l'arrêt de la cour de cassation sous le n°58017 du 29/12/2023 qui a rejeté le pourvoi du demandeur.

Description de l'immeuble objet de la poursuite :

L'immeuble est un local d'habitation de 317 m² situé à rue Mahdi ben Toumart n°17 Mégrine supérieur ben Arous, constituée : 1- d'un logement sis au rez-de-chaussée d'une superficie de 100 m² constitué du S+3, cuisine, une salle de bain, une véranda couverte, 2- d'un rez-de-jardin d'une surface de 35 m² constitué d'une chambre, une cuisine, 3- et d'un studio de 32 m² constitué d'une chambre et d'une salle d'eau limitée au nord à l'est et à l'ouest par des villas d'autrui et au sud par la rue Mahdi ben Toumart constitué de 317 parts objet du T.F n°20384 B Arous nommé villa cyrano habitable.

Visite des lieux : Tous les jours.

Mise à prix : 226.005DT320 (deux cent vingt six mille cinq dinars et trois cent vingt millimes) après réduction de 40% à laquelle s'ajoute les frais et les honoraires taxés à l'audience du 31/10/2024 soit la somme du 3.694DT490 aux quels s'ajouteraient les frais et les honoraires qui seront taxés à la deuxième audience.

Participation à la vente : Celui qui veut participer à l'adjudication doit le faire par l'intermédiaire d'un avocat et doit consigner le tiers de la mise à prix en application de l'art 425 C.P.C.C.

Date et lieu de la vente : Les enchères auront lieu devant la chambre des criées dépendant du tribunal de première instance de ben Arous le jeudi 19/12/2024 à partir de 9 H.

N.B : Pour plus amples renseignements s'adresser à l'étude de Maître Mohsni Sami et au greffe du tribunal pour prendre connaissance des cahiers des charges.

2024R02870VEPA1

Vente suite à une saisie foncière exécutoire

L'avocat chargé de la poursuite :

Maître Achour Najah Ep. Ben Latifa Avocate à la cour de cassation, 3-5 Rue El Koubine - Moknine Tél : 73437531/ Fax : 73437532. Matricule fiscal : 819688/ S

Poursuivante : 1- Kawther Bent Ali Smach (femme au foyer) en sa qualité et pour le compte de sa fille mineur "Douaà".

2- Fadwa Bent Saber Jbara Awled Bouamoud (élève) demeurante à la rue Mouhamed Rachid Ridha (chez Mounir Bouchereb) Ksar Hellal.

Le poursuivi : Saber Ben Hssan Ben Fraj Jbara Awled Bouamoud (ouvrier) demeurant la zone Ouled Hamza Est Boumardess.

Immeuble mis à la vente :

La totalité du local à usage d'habitation situé à la zone Ouled Hamza Est Boumerdes - Mahdia - d'une superficie totale d'environ 477 m². Ce local comprend deux (02) chambres, un hall, une cuisine, une cour au centre de la maison, une étable et un puit.

Ce local est limité par :

- Au Sud : Hassen Ben Mohamed Ben Mefteh Saleh.

- A l'Est : à l'ouverture un boulevard et une ruelle conduisant à la voie publique et en partie le magasin Meftah ben Fraj Jbara.

- Au Nord : Un cimetière et dans la totalité le reste de la propriété une ruelle devant Hédi Sellami.

- A l'Ouest : Mohamed Ben Saleh Jbara.

Mise à prix de la totalité de l'immeuble :

La mise à prix de la saisie a été fixée à vingt six mille seize dinars (26.016, d000) selon le rapport d'expertise établi en date du 17/6/2023 par l'expert Hachmi Melaal en vertu de l'ordonnance sur requête n°2061/2023 émise par le président du tribunal de 1ère instance de Mahdia en date du 26/4/2023.

Date et lieu de la vente :

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques le lundi 16/12/2024 à partir de 9 H du matin devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Mahdia.

La visite de l'immeuble se fera chaque jour aux heures administratives pour plus de renseignement s'adresser à l'étude Maître Achour Najah avocat du poursuivant à son adresse sise au 3-5 Rue El Koubine Moknine ou prendre communication du cahier de charges au greffe du tribunal de 1ère instance de Mahdia.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et ce en application des dispositions du dernier alinéa de l'article 425 cpcc.

2024S01479VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction le prix du 40%

Poursuivante : Mahmoud Ktata domicile élu United Lawyers Company ULCLEXIA Société d'Avocats à responsabilité limitée représentée par Maître Hamdi Ksentini Avocat à la Cour de Cassation dont le siège social est situé au 73 Av Hédi Cheker Sfax, filiale 72 rue El Habib Bourguiba Ariana.

L'avocat poursuivant : United Lawyers Company ULC-LEXIA Société d'Avocats à responsabilité limitée représentée par Maître Hamdi Ksentini Avocat à la cour de cassation dont le siège social est situé au 73 Av Hédi Cheker Sfax.

Partie saisie : Fadhila Hachicha épouse Mohamed Hédi Dammak adresse domiciliation chez son fils Basem Dammak Rue Anatol France IM Intilaka Es B 2ème étage.

Immeuble à vendre : La totalité de l'immeuble dénommé «Hamami», objet du titre immobilier n°42028 Sfax, situé à Bouthadi, au nord-ouest de Sbkha Boujemel, à proximité de la route nationale n°20 menant de Tébessa à Sfax et en bordure d'un repli d'une superficie d'un hectare et trente sept ares consistant en un terrain agricole à peu près rectangulaire dont les limites à l'œil sont soulignées par des marges en terre sur les quatre côtés, d'une superficie selon les données du registre d'un hectare et trente sept ares, planté de 28 oliviers. La propriété est bordée du sud par deux parcelles de terrain agricole oléicole appartenant à un tiers, à l'est par un chemin agricole, à l'ouest par un terrain agricole oléicole appartenant à un tiers, et au sud par une parcelle de terrain agricole oléicole appartenant à un tiers, et au nord par une parcelle de terrain agricole oléicole appartenant à un tiers.

Mise à prix : cinquante mille quatre cent dinars après déduction le prix du 40%.

Date et lieu de la vente : le Mercredi 18/12/2024 à 9 H du matin et heures suivantes à la chambre des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours à l'horaire ouvrable.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans avoir consigné le 1/3 de la mise à prix.

2024X01510VEPA1

Avis aux créanciers

Cession aux tiers

Règlement Judiciaire N°1015

SOCIETE GOLDEN BOWLING

Capital social : 2.000.000DT «SARL»

RNE : 0633758L

Siège social : Boulevard Principal les Berges du Lac 1053 Tunis

Le tribunal de première Instance de Tunis 1 a décidé le 25/6/2024 que la

cessation de paiement de la société golden bowling a été fixée à partir du 28/5/2024 et de la céder en un seul bloc et la désignation de l'expert-comptable Jalel Haddad contrôleur de l'exécution pour préparer le cahier des charges après évaluation de ses actifs et ce à partir du 31/10/2024 et de présenter les offres au tribunal dans les délais sous la supervision du Juge contrôleur.

Les créanciers de la société sont priés de Présenter un état de leurs créances avec toutes les pièces justificatives au contrôleur de l'exécution dans un délai ne dépassant pas 30 jours à partir de cette annonce au JORT.

Adresse du contrôleur de l'exécution 1, rue 2 Mars 1934 Carthage Byrsa 2016 Tél/Fax : 71 277 191 Email : jalel.hadad@orange.tn

2024T01106VEPA2

Cession aux tiers

Règlement Judiciaire N°1016

SOCIETE ABM Loisir

Capital social : 2.100.000DT «SARL»

RNE : 0941058/E

Siège social : Boulevard Principal chez Golden Bowling les Berges du Lac 1053 - Tunis

Le tribunal de première instance de Tunis 1 a décidé le 25/6/2024 que la cessation de paiement de la société ABM Loisir a été fixée à partir du 28/5/2024 et de la céder en un seul bloc et la désignation de l'expert comptable Jelel Haddad contrôleur de l'exécution pour préparer le cahier des charges après évaluation de ses actifs et ce à partir du 31/10/2024 et de présenter les offres au tribunal dans les délais sous la supervision du juge contrôleur.

Les créanciers de la société sont priés de présenter un état de leurs créances avec toutes les pièces justificatives au contrôleur de l'exécution dans un délai ne dépassant pas 30 jours à partir de cette annonce au JORT.

Adresse du contrôleur de l'exécution 1, rue 2 mars 1934 Carthage Byrsa 2016

Tél/Fax : 71 277 191 Email : jalel.hadad@orange.tn

2024T01107VEPA2

Jugement d'appel civil

En ma qualité de représentant légal de la Fondation Lotfi Ben Ahmed Moulahi, en la personne de son représentant légal, immatriculé au registre du commerce sous le numéro 161041996 A, sis à la Rue Tayeb Mehiri, Sbeitla, Gouvernorat de Kasserine, et en exécution du texte du jugement, il est obligatoire de publier le jugement d'appel dans l'affaire numéro 28174 en date du 01 octobre 2024, Cour d'Appel de Kasserine, dans le Journal Officiel de la République Tunisienne. Le jugement se lit comme suit. La cour a finalement décidé d'accepter la demande de republication dans la forme et dans le fond, d'infirmer le jugement de première instance n°34 du 20 février 2012, de rejeter la demande de péremption, d'autoriser la radiation de tous les bornages relatifs au règlement judiciaire de l'appelante en la personne de son représentant légal dans le registre national des institutions et dans tous les registres publics et les charges immobilières, de lever l'interdiction d'aliéner les biens à l'encontre de l'appelante, de l'autoriser à publier cette décision dans le journal officiel de la République Tunisienne, et de la dispenser d'écrire et de restituer les biens assurés.

2024402836VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

«SamRise»

S.A. au capital de 95 500 TND

R.N.E : 1753845J

Siège social : Résidence Tunis Carthage, Bâtiment B. Bureau 7, Borj El Baccouche Ariana - 2027

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société ci-dessus indiquée sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 22 novembre 2024 à 17 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital : lecture du rapport du conseil d'administration sur l'opération d'augmentation du capital;

2. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'opération d'augmentation du capital;

3. Mise à jour de l'article 6 des statuts de la société.

2024T01116SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la SNCPA

La Société Nationale de Cellulose et Papier Alfa

Le siège social : Avenue Habib Bourguiba, Kasserine

Le capital : 19 806 230 dinars

Le code fiscal : 7664 S/A/M/000 - Kasserine

La forme juridique : Société anonyme

Messieurs les actionnaires de la SNCPA, sont invités à assister à son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 19 décembre 2024 à partir de 11 heures au siège social de la société à Kasserine, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen du rapport d'activité annuel de la société pour l'année 2022.

2- Lecture des rapports des deux commissaires aux comptes sur l'exercice 2022.

3- Approbation des états financiers 2022.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation du résultat.

6- Fixation du montant des jetons de présence.

2024R02860SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

De la SNCPA

La Société Nationale de Cellulose et Papier Alfa

Le siège social : Avenue Habib Bourguiba, Kasserine

Le capital : 19 806 230 dinars.

Le code fiscal : 7664 S/A/M/000 - Kasserine

La forme juridique : Société anonyme

Messieurs les actionnaires de la SNCP A, sont invités à assister à son

assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 19 décembre 2024 à partir de 12 heures au siège social de la société à Kasserine, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2024R02861SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CLINIQUE LA CORNICHE COEUR ET VAISSEAUX S.A

S.A. au capital de 2 650 000 dinars

Siège social : 1, Boulevard Mongi Bali - Sousse

Identifiant unique : 0745111 W/A/M/000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société CLINIQUE LA CORNICHE COEUR ET VAISSEAUX S.A sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le samedi 14 décembre 2024 à 10 heures au siège social de la société sise au 1, Boulevard Mongi Bali, Sousse en vue de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard enregistré dans la tenue de l'assemblée Générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les exercices 2022 et 2023 ;

2. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion et les opérations sociales au cours des exercices 2022 et 2023 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux mêmes exercices ;

4. Approbation, s'il y a lieu, du rapport d'activité et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022, et au 31 décembre 2023 ;

5. Affectation du résultat des exercices 2022 et 2023 ;

6. Quitus aux administrateurs ;

7. Renouvellement du mandat des administrateurs ;

8. Nomination d'un commissaire aux comptes ;

9. Pouvoirs pour les formalités.

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire :

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société CLINIQUE LA CORNICHE COEUR ET VAISSEAUX S.A. sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le samedi 14 décembre 2024 à 12 heures au siège social de la société sise au 1, Boulevard Mongi Bali, Sousse en vue de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation de capital social.

2. Modification de l'article 6 des statuts.

3. Pouvoirs pour les formalités.

2024S01477SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE SANIMED

SA au capital de 16554 000 Dinars

Siège social : Route de Gremda Km 10,5 Sfax

IU : N°620514Y

CNSS : 233533-54

Les actionnaires de la société SANIMED sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra le 18 décembre 2024 à 10h à l'institut Arabe des chefs d'entreprises I.A.C.E - sis aux Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital en numéraire et par conversion des dettes en actions et la suppression des droits préférentiels de souscription.

2- Lecture et approbation du certificat du conseil d'administration prouvant le versement du montant des actions en compensation des créances échues.

3- Lecture et approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'augmentation du capital en numéraire et par conversion des dettes en actions avec suppression des droits préférentiels de souscription.

4- Augmentation de l'augmentation de capital par conversion des dettes en actions avec suppression des droits préférentiels de souscription.

5- Augmentation du capital social en numéraire avec suppression des droits préférentiels de souscription.

6- Suppression du droit préférentiel à la souscription.

7- Modification corrélative des statuts.

8- Délégation de pouvoir au conseil d'administration.

9- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les documents relatifs à la dite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2024X01530SANB3

Convocation de deux assemblées générales ordinaires

Exercices 2022 et 2023

LECTRA TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 25 000 Dinars

Siège social : Immeuble Royal Garden Avenue Erriel 1053 les Berges du Lac 2

M.F : 0047346CAM000

Messieurs les actionnaires sont convoqués à :

L'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social de la société le 11 décembre 2024 à 10 heures à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion se rapportant à l'exercice 2022.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

3- Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2022.

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

5- Quitus aux Administrateurs et au Directeur Général.

6- Affectation des résultats de l'Exercice 2022.

7- Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

8- Jetons de présence pour les Administrateurs.

9- Mandat des membres du Conseil d'Administration.

10- Pouvoirs pour formalités.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social de la société le 11 décembre 2024 à 12 heures à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion se rapportant à l'exercice 2023.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

3. Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2023.

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

5. Quitus aux Administrateurs et au Directeur Général.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

7. Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

8. Jetons de présence pour les Administrateurs.

9. Pouvoirs pour formalités.

2024402824SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

GENERALE CONSERVES ALIMENTAIRE «GCA»

Société anonyme

Au capital de 27 000 000 DT

Siège social : Z.I. Ariana - Tunis

RNE : 0000658P

Messieurs les actionnaires de la société «Générale Conserves Alimentaires» "GCA" sont convoqués en assemblée générale ordinaire le lundi 16 décembre 2024, à 10 H au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rectification de la 1ère résolution du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2024.

2. Rectification de l'Affectation du Résultat mentionnée à la 4ème résolution du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2024.

3. La distribution des dividendes.

4. Pouvoirs pour formalités.

2024402829SANB3

Sociétés communautaires

Assemblée générale constitutive

De la Société Communale Locale «Agri Lacta»

Nom de la société à constituer : Agri Lacta pour l'élevage du bétail, les grandes cultures et les arbres fruitiers.

Matricule fiscal : 1889664 / E

Type de société : Locale

Montant du capital social : 10 000 D

Durée prévue de la société : 99 ans

Adresse du siège social : Cité 02 Mars, Griaat 9070, Medjez el-Bab, Béja

Date et lieu du dépôt du statut constitutif pilote : 10 octobre 2024 au tribunal de Première Instance de Béja sous le n°24.

Date limite de l'Assemblée Générale : samedi 23 novembre 2024 à 10h, à l'école supérieur des ingénieurs de Medjez el-Bab.

Fondateurs :

Essia Zribi / Faten Khezami / Amal Khezami / Samiha Laamiri / Souhir Nefzi / Rafik Khezami,

Cachet : Société Communale Locale AGRI LACTA - Cité 02 Mars, Griaat 9071

Délégué de Medjez el-Bab : Mourad Makni

Signature : (illisible)

Cachet : Ministère de l'intérieur - Gouvernorat de Béja - Délégation Medjez el-Bab.

2024T01115SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Le séquestre judicaire Chalghaf Mokhtar annonce qu'en vertu d'une décision du tribunal de 1ère instance de Zaghouan datée le 6/6/2024 que les travaux de séquestre judicaire relatif au dossier n°23 concernant le jugement en référé n°9383 daté le 9/11/2023 entre d'une part Mr Zaher Mustapha Masoud et d'autre part Mme Sana Ben Ali Jaziri a été clôturé.

2024R02864DIVD2

Nomination d'un liquidateur

Suivant ordonnance sur requête n°55224 émanant du tribunal de 1ère instance de Tunis 1 en date du 29/10/2024, il a été décidé la nomination de Zaghdoudi Rached, domicilié au centre Challekh bloc A 2ème étage bureau 1 Mourouj 4 - Tél : 52299508, en qualité de liquidateur des biens successoraux du feue Hatabi Fatma (CIN 00109968), pour procéder à leur inventaire, à leur gestion, et à leur partage. Les créanciers de la succession doivent produire leurs titres de créances au cabinet du liquidateur dans les délais légaux.

2024R02869DIVD2

Avis

Amel Bent Omar Siala avise être propriétaire de 14 / 25 parts indivises d'une maison de 131,70 mètres carrés à la route de l'Afrane Km 2 Sfax que son titre de propriété étant perdu elle veut en extraire un deuxième original des registres des notaires Mourad Hajjem et Mohamed Trabelsi.

Toutes contestations devront s'adresser chez le Notaire Mourad Hajjem rue des Notaires n°21 Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cet avis.

Passant ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2024X01505DIVD2

Avis

Mr Yossri ben Mohamed Kammoun, son numéro de carte 05285968, annonce que sa propriété du terrain superficie 41.40 mètres carrés situé à Sfax avenue Martyrs Sakeite Ezzite1 lui a été perdu et il compte obtenir un deuxième exemplaire original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Mr Houidi Arafet situé à rue Sidi Belhsan Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne, et aucune objection n'est acceptée après le délai susmentionné.

2024X01506DIVD2